

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15/02/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2016-29

1. Intitulé du projet

Aménagement et rénovation du complexe sportif Philippe Marcombes à Clermont-Ferrand (63).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire Olivier BIANCHI

RCS/SIRET

216130113500010

Forme juridique

NAF / 7210

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36° Sous rubrique b)	<ul style="list-style-type: none"> * Caract. du projet : Emprise totale au sol du projet d'aménagement : 35 293 m² POS en vigueur, document d'urbanisme n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. * Critères de la rubr. : 36° Travaux ou construction soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale ; b) Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m².
Rubrique 38° Sous rubrique b)	<ul style="list-style-type: none"> * Caract. du projet : Le complexe accueillera quotidiennement entre 350 et 400 personnes, et à titre exceptionnel entre 4000 et 5000 personnes (3 fois/an). * Critères de la rubr. : 38° Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs ; b) Équipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes.
Rubrique 40° Sous rubrique b)	<ul style="list-style-type: none"> * Caract. du projet : Aménagement de 2 parkings de 68 places ; au total 136 places de stationnement. * Critères de la rubr. : 40° Aire de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs ; b) Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande d'un PLU ou d'un POS ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Plateau sportif, stade et espaces verts de proximité, le complexe Philippe Marcombes accueille une multitude d'utilisateurs aux profils très différents. La requalification du complexe sportif Philippe Marcombes permettra une bonne cohabitation entre ces différents utilisateurs et offrira aux clermontois un cadre paysager emblématique s'inscrivant dans un maillage d'espaces verts à l'échelle de la ville ainsi que des équipements sportifs de qualité.

4.2 Objectifs du projet

Les grands objectifs poursuivis par l'opération sont :

- * D'ouvrir le site sur le quartier dans l'esprit d'un véritable parc urbain,
- * De mettre en place une démarche de développement durable pour l'aménagement du site et pour les futurs bâtiments, avec une volonté d'optimisation du fonctionnement et de la maintenance.
- * De donner une lisibilité aux pôles/activités => le projet doit favoriser l'émergence de pôles lisibles et fonctionnels, avec des équipements de qualité,
- * De moderniser l'ensemble des installations et des équipements ; et d'inscrire ces derniers dans la pérennité en termes d'investissement, dans l'efficacité en matière d'exploitation.
- * De favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'offre sportive de haut niveau et l'offre sportive de proximité,
- * De gérer les nuisances sonores avec les habitations limitrophes,
- * D'intégrer les équipements et aménagements, toujours dans le souci d'une parfaite intégration urbaine,
- * Et de rationaliser le stationnement et la circulation à l'intérieur du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux pourraient se dérouler en 4 phases dont le contenu précis et la chronologie seront à déterminer au stade de conception par le Maître d'œuvre. De manière indicative, les 4 phases générales sont les suivantes :

- * Aménagement du bâtiment "Atelier",
- * Aménagement des tribunes,
- * Aménagement du terrain,
- * Aménagement de la pratique libre.

Le square ainsi que les aménagements extérieurs seront réalisés en parallèle des 4 phases. Le déroulement des travaux est indiqué ci-dessous dans ses grandes lignes :

- * Plusieurs phases de démolition seront engagées, l'ensemble du site existant sera démoli (vélodrome, tribune, bâtiments, ...).
- * Seul le skatepark sera conservé car récent et fonctionnel.

Les différentes structures et bâtiments seront aménagés.

Ci-dessous, sont présentés les principes d'aménagement à TITRE INDICATIF :

- * Réhabilitation du terrain de foot et des aires d'athlétisme,
- * Construction des tribunes comprenant l'aménagement de bureaux,
- * Réaménagement et reconstruction du pôle Tennis,
- * Partie Est aménagée probablement en zone d'activités ouverte au public avec de activités libres et des activités organisées,
- * Réaménagement du square de manière à le rendre plus fonctionnel et attractif pour le public,
- * Aménagement d'un circuit de jogging sécurisé et balisé sur le pourtour stade,
- * Réorganisation des stationnements en partie Nord,
- * Création d'une entrée en partie Nord.

Le déplacement de l'entrée principale permettra de fluidifier la circulation dans le quartier et de limiter la circulation à l'intérieur du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque le complexe sera réaménagé et mis en service, l'utilisation du site sera plus fonctionnelle pour tous les usagers et permettra d'accueillir le public et les professionnels simultanément :

Fréquentation : Le complexe sportif accueillera : quotidiennement entre 350 et 400 personnes, lors d'événement exceptionnel entre 4000 et 5000 personnes une fois par an (réunion d'athlétisme). Les activités libres restent ouvertes lors de tournois de tennis, matchs de championnat.

Places de stationnement ouvertes au public : Réorganisation des places de stationnement par l'aménagement d'un parking aérien d'environ 130 places gratuites au Nord du site dont l'accès sera limité aux utilisateurs du site. Il s'agit d'une optimisation des stationnement au sein du site de Marcombes et d'une réorganisation du stationnement pré-existant sur site, aujourd'hui "anarchique".

Gestion environnementale : Le projet prévoit, dans son parti, la réhabilitation du site à travers l'amélioration de la consommation d'énergie et la sécurité par la mise en place de : Utilisation de matériaux plus isolants, maîtrise de la consommation d'énergie ; une remise aux normes du réseau d'électricité, installation d'éclairages extérieurs économiques (projecteurs sur stade en particulier) ; un terrain en synthétique nouvelle génération (économie d'entretien et de fonctionnement, économie d'eau).

Déplacement, circulation et sécurité : L'état des lieux montre que les entrées/sorties ne sont pas marquées de manière visible et logique, les circulations et les déplacements se font sans cohérence. Le passage d'un site à un autre dans l'enceinte du stade se fait sans logique de liaison.

Il est prévu dans le cadre de la réhabilitation : Une entrée pour les véhicules par la rue Albert Thomas, une entrée piétonne pour raccourcir l'accès à l'arrêt de bus SMTC et pouvoir rejoindre facilement le parcours sportif, une logique de regroupement de pôle facilitant et limitant les parcours internes, un parcours de course sur 1 km en pratique libre, un square agrandi en vue d'une meilleure capacité d'accueil. Ces aménagements de circulation permettent une sécurité interne des usagers par une meilleure lecture et lisibilité des voies de circulation pour tous (véhicules, modes doux).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

* Dossier d'incidences au titre de l'art. L 214-1 et suivants du code de l'environnement,

* Formulaire simplifié des incidences sur les sites Natura 2000 au titre de l'article R. 414-23 du code de l'environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire n'est lié à aucune procédure d'autorisation - Examen au Cas par Cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
* Surface totale du périmètre du complexe sportif :	* 6,7 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Stade MARCOMBES :
* situé dans la Ville de Clermont-Ferrand (Départ. 63),
* entre les quartiers Saint-Jacques, les Vallières et les Ormeaux
* périmètre délimité par les rues suivantes :
- Au Nord : Rue Albert Thomas,
- A l'Est : Rue Poncillon,
- Au Sud : Rue de Cotepet,
- A l'Ouest : Rue Paul Doumer.

Coordonnées géographiques¹

Long. 03 ° 05 ' 03 " E Lat. 45 ° 45 ' 38 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° .

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de Clermont-Ferrand

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Création du complexe sportif Marcombes en 1922

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone d'implantation du projet correspond au complexe sportif existant et fonctionnel. Il se situe au sein d'un espace urbain composé de voiries et de places de stationnement, d'équipement sportif, de bâtiments (bureaux), de tribunes et d'espaces verts.

(C.f. Annexe 6 : Complément au formulaire Cas par cas - Chapitre 1 Présentation générale du projet)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation ?
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Clermont-Ferrand est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 17/11/2000 et modifié en février 2014.
Le périmètre d'étude est situé en zone UL destinée aux activités récréatives et sportives ainsi qu'aux activités qui leur sont liées.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée > (C.f. Annexe 6 Etude environnementale Chap 1 Etat initial)

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il >	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Marcombes est concerné par l'arrêté du 02/06/1999 relatif au classement des voies bruyantes (autoroutes, RD, voies ferrées) : - étant proche de la voie ferrée de Riom à Issoire qui constitue une voie bruyante de catégorie 2 (250 m de part et d'autre de la voie ferroviaire). - étant contigüe à l'avenue de la Libération à l'Ouest, classée en axe de niveau 3 (100 m de part et d'autre de la voirie).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est soumis au PPRNPI (risque inondation) approuvé le 06/03/2002 sur le secteur Tiretaine, en zone d'aléas faible, moyen et ponctuellement fort (Etude de définition du risque Juillet 2014)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité >	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Marcombes se situe à plusieurs kilomètres de trois sites Natura 2000 : * à 4 km à l'Ouest, * à 5,4 km au Sud, * à 9,5 km à l'Est.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Marcombe se situe : * Au sein d'un périmètre de protection de 500 m (Monument historique inscrit "La Villa Lise"), * Au sein d'un périmètre sensible d'un point de vue archéologique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

(Cf. Annexe 6 - Chap. 2 Présentation et hiérarchisation des enjeux)

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement >		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le traitement des déblais sera effectué sur place, dans la mesure du possible, de manière à éviter les déblais excédentaires. Les mouvements de terre sont équilibrés.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce secteur urbain est composé d'espaces verts avec de grands arbres et des pelouses abritant des espèces floristiques et faunistiques à enjeux : * Espèces floristiques : Présence potentielle d'une espèce protégée (Ophrys bécasse) dans des pelouses d'ornement. * Espèces faunistiques : une grande partie des arbres (vieux sujets) implantés au sein du site de Marcombes sont susceptibles d'abriter des Chiroptères (gîtes potentiels identifiés). Concernant les continuités écologiques : enjeu faible.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'interaction entre le secteur de Marcombes et les sites Natura 2000 situé à plusieurs kilomètres.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Marcombes se situe en zone à risques inondation = aléa faible, moyen et partiellement fort (Enjeu fort).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* Phase chantier : bruit temporaire induit par les engins de chantier en période dirune (enjeu moyen)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	* Phase exploitation : à l'état initial, des émergences sonores sont existantes. Les fréquentations importantes seront exceptionnelles (engagement de la Ville).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : L'utilisation d'engins de chantier peut induire des vibrations temporaires pour le voisinage (enjeu moyen).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>A l'état initial, le site est déjà en présence d'éclairages publics. Le projet prévoit d'améliorer cette installation = Projecteurs sur le stade et éclairage de la promenade autour du stade - Parcours sportif (Enjeu faible). Il n'y aura pas de modification substantielle à l'extérieur du site.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet n'induit pas de rejet supplémentaire de polluants dans l'atmosphère. Les trafics évolueront de la même manière sans projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Le projet prévoit le rejet d'eau usée et d'eau pluviale (réseau séparatif) lié au fonctionnement du site (Enjeu moyen).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Phase chantier : risques de pollution par déversement de produits et d'hydrocarbures, risque de pollution liés aux déchets de chantier (Enjeu fort).</p> <p>Phase exploitation : risques de pollutions du garage et du stationnement de véhicules, risques de pollution des déchets sur sites liés à l'exploitation (Enjeu fort).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le parti d'aménagement prend en compte la valeur architecturale et paysagère urbaine du site et du quartier.</p> <p>Le patrimoine archéologique étant sensible sur le site, le projet peut être susceptible de toucher des sites archéologiques (Enjeu fort).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le projet d'aménagement et de rénovation du stade Marcombes a pour objet d'améliorer l'utilisation du site et la pratique d'activités sportives. Il permet également une meilleure circulation, ainsi qu'une meilleure sécurité du public et des usagers sur la voirie dans le quartier (Enjeu moyen).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles ?

(Consultation du site de la DREAL Auvergne - Avis de l'Autorité Environnementale le 16/03/2015).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels ?

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la prise en compte des enjeux forts au travers la mise en place de mesures d'évitement, au vu des mesures d'accompagnement et du parti d'aménagement retenu généralement respectueux de l'environnement, au vu des caractéristiques techniques du projet (emprise au sol, secteur urbain existant, fréquentation par le public) et de ses objectifs (sécurisation du site, amélioration de l'usage du complexe, performance énergétique, fluidité du trafic, rétablissement et amélioration de la gestion des eaux pluviales), il ne sera pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

(Cf. Annexe 6 - Complément au formulaire Cas par cas)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	S.O.
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau .	S.O.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : COMPLEMENT AU FORMULAIRE CAS PAR CAS comprenant :
* Chapitre 1 :Présentation générale du projet
* Chapitre 2 :Présentation et hiérarchisation des enjeux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Clermont Ferrand

le,

Signature